Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Henry Toulemonde-Nollet, ancien adjoint au Maire, ancien membre du Conseil municipal, président des Conférences Saint-Vincent-de-Paul, décédé aujourd'hui à midi.

Cette triste nouvelle nous arrive à l'heure où nous allons mettre sous presse. Nous rappellerons demain les titres de M. Toulemonde au respect et à la reconnaissance de ses concitoyens.

—

Souscriptions reçues à la Mairie pour les inondés, au 5 juillet, 2 h.

La Société de Saint-Joseph (rue de la Paix)	167,35
Société Saint-Pierre	50
Les ouvriers et domestiques de M. Labbe-Copin	64,50
Deleporte-Bayart.	100
Pontier, frères.	100
Leclercq-Dupire	40
Dubois et Desmettre	40
Souty Emile	25
Lamy père et fils	5
A. Paris, commissionnaire	20
Alfred Vandecrux	5
Produit d'un bal donné par M. Dominique-Rousseau, dans son établissement, rue de l'Alouette	152
La chambre syndicale des ouvriers	150
M. Wattinne-Bossut	500
M. Wattinne-Hovelacque	200
MM. Jourdeuil et Fort	200
	1,818,85

—

L'Agence de la Société Générale à Roubaix, 41 bis, rue du Chemin de Fer, se charge de transmettre, sans frais, à Toulouse, Montauban et Agen, aux personnes ou Comités qui lui sont désignés, les fonds recueillis pour les victimes de l'inondation du Midi.

—

Le *Journal officiel* d'hier publie le décret suivant :

Le ministre de l'instruction pubique, des cultes et des beaux-arts.

Vu l'article 4 de la loi du 19 mars 1873;

Vu les arrêtés du 1er juillet 1873;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique,

Arrête :

Art. 1er — Il est dressé chaque année une liste des livres en usage :

1° Dans les lycées et colléges;

2° Dans les écoles normales primaires;

3° Dans les écoles primaires publiques.

Art. 2. — A cet effet, les professeurs de chaque lycée, collége et école normale primaire se réunissent dans la première quinzaine du mois d'avril, sous la présidence du proviseur, principal ou directeur. Ils dressent la liste des livres qui ont été en usage durant la dernière année et arrêtent, de concert, la liste de ceux qu'ils se proposent de mettre entre les mains des élèves dans la prochaine année scolaire.

Les instituteurs communaux transmettent aux inspecteurs de l'enseignement primaire la liste des livres en usage dans leurs écoles respectives.

Art. 3. — Avant le 1er mai, les listes mentionnés dans l'article précédent sont, à la diligence des proviseurs, principaux et inspecteurs, envoyées au recteur de l'académie.

Le recteur en dresse un tableau récapitulatif qu'il transmet avant le 15 juillet, au ministre, avec ses observations, après avoir pris l'avis du conseil académique, en ce qui concerne l'instruction secondaire, et l'avis du conseil départemental, en ce qui concerne l'enseignement primaire.

Art. 4. — La liste générale des livres en usage dans les établissements d'instruction publique est soumise à une commission composée des inspecteurs généraux et de membres désignés par le ministre. Cette commission est chargée de l'examen préparatoire desdits livres. Elle dresse la liste de ceux qu'elle juge ne pas pouvoir être introduits dans les établissements publics, et de ceux dont il y a lieu de prononcer l'interdiction dans les écoles libres.

Art. 0. — Le conseil supérieur, dans sa seconde session annuelle, est saisi par le ministre :

1° De la liste générale des livres en usage dans les écoles publiques;

2° Des propositions de la commission d'examen.

Art. 6. — Si, dans le cours d'une année, un ouvrage qui n'avait pas été primitivement porté sur la liste des livres en usage vient à être introduit dans un établissement, il en est donné avis par le chef de l'établissement au recteur, qui avise à son tour le ministre.

Art 7. — Sont rapportées, en ce qu'elles ont de contraire au présent règlement, les dispositions des arrêtées du 22 juillet 1873.

Fait à Paris, le 2 juillet 1875.

H. WALLON.

—

La Compagnie houillère de Carvin a décidé de souscrire pour une somme de cinq mille francs en faveur des victimes de l'inondation.

—

D'après le *Propagateur*, M. Rameau a réalisé hier, par acte devant le notaire Dujardin, de Lille, la donation de trois cent mille francs dont il a été question à la dernière séance du Conseil municipal de Lille.

M. Rameau versera les trois cent mille francs à la caisse municipale, immédiatement après l'acceptation régulière de M. le maire de Lille.

La ville emploiera cette somme à l'érection sur la place de Roubaix, à laquelle elle devra donner une destination particulièrement horticole, d'un monument comprenant des locaux nécessaires à une société d'horticulture et des salles pour les expositions de fleurs, de plantes et de fruits et pouvant servir, au besoin, aux fêtes musicales et aux expositions artistiques, etc.

Elle ne pourra changer la destination de cet édifice. Cependant, il lui sera facultatif d'y annexer des serres d'horticulture. Elle devra organiser chaque année au moins une exposition.

Les travaux seront commencés dans le mois de l'adoption des plans soumis à une commission composée de M. le maire de Lille, du donateur, de M. Mourcou, architecte, et de M. Jadoul, inspecteur des jardins. Ils devront être terminés le 31 décembre 1877. C'est M. Mourcou qui en a la direction.

—

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

La liste d'inscription sera close le 27 août.

—

M. Carlos Cordonnier fils, Carabinier Roubaisien, a obtenu un magnifique succès au concours de tir de la ville de Mons; M. Cordonnier a remporté la médaille d'honneur donnée au tireur qui a fait le plus de blancs dans deux séries de 15 balles, le 5e prix à la cible à volonté, aux points, et le 6e prix à la cible fixe, à la belle balle.

—

Une petite fille du nom de Joséphine Dupriez, âgée de 5 ans 1/2, est perdue depuis hier soir, à 5 heures. Elle est blonde, porte une robe grise et un tablier en coton. Les personnes qui pourraient fournir quelque renseignement, sont priées de les faire parvenir à l'estaminet du *Laboureur*, à Wattrelos.

—

Le bal de nuit donné hier chez M. Dominique au profit des inondés du Midi a réalisé 229 fr. de recettes pour les entrées. Les frais de musiciens, de gaz, etc. s'élevant à 77 fr., la différence a été versée ce matin à la Mairie.

—

Hier soir, on a repêché sur la glace de la Malpie une marchande d'herbes médicinales, [illegible], âgée de 41 ans. En s'approchant, une cliente avait laissé tomber par négligence son porte-monnaie dans le panier de la marchande et celle-ci s'était hâtée de se l'approprier. Une enfant qui avait tout remarqué dénonça la voleuse.

—

Samedi dans l'après-midi, un accident grave a eu lieu dans la filature de M. Decottignies, rue de l'Alouette. En saisissant une courroie qui s'était détendue un tisserand nommé Wante fut soulevé à la hauteur de son métier, puis rejeté sur le sol avec la dernière des violences. Quand on l'a relevé, il était presque inanimé. Son état laissait peu d'espoir.

—

Autre accident arrivé chez M. Amédée Prouvost, à une soigneuse, Louise Bonnet. Cette fille était occupée à nettoyer sa machine en marche, malgré les réglements qui l'interdisent. Les trois premiers doigts de sa main droite ont été légèrement pris dans un engrenage et écrasés. Cet accident, toutefois, n'aura pas d'autre suite fâcheuse.

Voici le programme des morceaux que la Concordia doit exécuter ce soir sur le kiosque de la place Ste-Elisabeth, à 8 heures 1/2 du soir :

1° Allegro militaire.	***
2° Ouverture	BLANCHETEAU.
3° Polka.	***
4° *Mosaïque*.	TILLIARD.
5° Valse.	BOUSQUET.
6° Les *Folies de Lutèce*	***

Une quête sera faite au profit des Inondés.

La ville de Lannoy donnera, le dimanche 8 août prochain, un grand carrousel au bénéfice des pauvres et pour fondation d'un hospice.

Il aura lieu dans un manége disposé à cet effet sur la Place. Les prix à décerner consisteront en :

1er prix, Douze couverts et une louche en argent, valeur 400 fr., ou quatre cents francs en espèces.

2me prix : 6 couverts et une louche en argent, valeur 250 fr.

3me prix : Un objet d'art, valeur 140 fr.

4me prix : Un huilier en argent, valeur 100 fr.

5me prix : 18 cuilliers à café en argent, valeur 60 fr.

Surprises, valeur 50 fr.

AVIS OFFICIEL. — (Inondations).

Le gouvernement vient de prescrire à MM. les trésoriers-généraux, receveurs particuliers et percepteurs de recevoir les souscriptions qu'on voudra bien verser à leurs caisses pour les inondations du Midi et d'en remettre immédiatement des récipissés ou quittances à souche.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 juillet. — Jules Delerue, rue de Lannoy, 419. — Henri Dubar, rue Saint-Louis, cour Lefebvre. — Angèle Sandevoir, rue des 7 Ponts. — Julienne Bernard, rue de l'Epeule, 161.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 juillet. — Catherine Meurillon, 79 ans, ménagère, à l'hospice. — Isabelle Verwylen, 37 ans, ménagère, rue Darbo. — Marie Dumey, 2 jours, chemin de la Maquellerie. — Henri Letienne, 43 ans, fondeur, rue Beaurewaert, 64.

MARIAGES du 3 juillet. — Adolphe Desfrennes, 27 ans, ourdisseur, et Sophie Cartigny, 31 ans, journalière. — Théodore Vandendriessche, 32 ans, tisserand, et Virginie Delpompidor, 24 ans journalière. — Eugène, Delecluse, 25 ans, peintre, et Marie Dubois, 24 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** de 2e classe sera célébré le mardi 6 juillet 1875, à 8 heures 1/2, au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-LOUIS-JOSEPH ROSOOR, époux de Dame JULIE WELCOMME, décédé à Tourcoing, le 2 juillet 1870, dans sa 54e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré le mardi 6 juillet 1875, en l'église Notre-Dame, à 8 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle PALMYRE-ADOLPHINE MANGIN, décédée à Roubaix, le 30 mai 1875, à l'âge de 20 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** de 2e classe sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le mardi 6 juillet 1875, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ALEXANDRE-JOSEPH DELECROIX, époux de Dame ELISE WELCOMME, décédé à Tourcoing, le 27 juin 1869, à l'âge de 44 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église St-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 8 juillet 1875, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame ELISA CASTELAIN, épouse de M. CHARLES BARRY, décédée à Tourcoing, le 11 juillet 1864, à l'âge de trente-huit ans et un mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** de 1re classe sera célébré le mardi 13 juillet 1875, à 9 heures, au Maître-Autel de l'église paroissiale de St-Christophe, pour le repos de l'âme de Monsieur GABRIEL-MARIE-JOSEPH TOULEMONDE, époux de Dame JULIE TIBERGHIEN, décédé à Tourcoing, le 11 juillet 1873, à l'âge de 71 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES SANS NOM. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Cours de Chimie.

Lundi 5 juillet à huit heures du soir.

Matières colorantes artificielles (suite); carine, ponceau, safranine, violets d'aniline, violet de Paris, violet de Perkin, violet impérial; composition, préparation, caractères distinctifs, applications.

Cours de Physique

Mercredi 7 juillet à 8 heures du soir.

Induction par les courants; bobine de Ruhmkorff, sa construction, sa théorie, ses effets, ses applications à l'inflammation des mines, à l'inflammation des gaz, au moteur Lenoir, etc.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.74	1.51	1.22
Vache	»	1.70	1.37	0.04
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.86	1.47	1.32
Mouton	»	1.75	1.65	1.45
Porc	»	1.70	1.65	1.60

Roubaix, le 2 Juillet 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. DESCAT.

PRIX DU PAIN

POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

	MONNAIE DÉCIMALE C.	DM.
Pain de ménage.		
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	30	00
Pain de deuxième qualité		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	33	00
Pain blanc.		
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la mêmequantité de fleur.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	36	00
Pain de fleur dit pain français		
Composé de fleur de première qualité.		
Le pain de 125 grammes est taxé à.	4	75
Les deux pains, à.	9	50
Les quatre pains, à.	19	00
Les huit pains, à.	38	00

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 5 Juillet 1875.

Le Maire de Roubaix, C. DESCAT.

Faits divers

— Un terrible accident s'est produit hier matin, vers cinq heures, à Lyon.

La voûte servant de plafond au second étage de la maison portant le numéro 2 de l'avenue de l'Archevêché s'est tout à coup effondrée, et presque au même instant la voûte de l'étage inférieur s'est écroulée sous le poids.

Un des avocats les plus notables du barreau de Lyon, M. de Bornes, qui occupait le premier étage, a été tué sur le coup, pendant son sommeil. Son cadavre a été trouvé dans son lit, sous un monceau de décombres. Il avait la poitrine écrasée et un bras fracassé.

Mme Bourruat, qui habitait au deuxième étage, a été précipitée, ainsi que sa servante, à l'étage inférieur. Cette dame a reçu en diverses parties du corps de graves contusions; son état est des plus alarmants. Sa domestique en a été quitte pour d'assez légères blessures.

Deux autres personnes ont également été blessées sans trop de gravité. Ce sont Mme Jonchène, fille de Me Rambaud, avocat, et un jeune homme, M. Cudoni; ces deux personnes occupaient, avec leurs familles respectives, le troisième étage.

La maison écroulée est attenante aux bâtiments de l'archevêché, et c'est dans la partie située sur la cour du palais que s'est produit cet accident que rien ne faisait prévoir.

On a aussitôt étampé le rez-de-chaussée, où se trouvent les magasins de M. Dubeuf, marchand de rouennerie.

Depuis hier matin, une foule considérable n'a cessé de stationner aux abords de l'archevêché; cet accident a causé dans notre ville une vive et douloureuse émotion.

— UN ÉPISODE DES INONDATIONS. — Le mercredi, dans cette nuit terrible où la Garonne, franchissant ses digues, s'élança sur le faubourg Saint-Cyprien, une des premières maisons atteintes fut l'une de celles qui se trouvent à l'entrée de la Croix-de-Pierre.

Dans cette maison habitait un menuisier — du nom de Giret, s'il m'en souvient bien — et son fils, un jeune homme de vingt-quatre ans, subitement devenu fou l'année précédente et que le père soignait avec tout le dévouement possible.

Au moment où tous deux allaient périr, un ponton monté par un rameur s'approcha de la fenêtre, et Giret put y sauter avec son fils, qui paraissait se rendre compte du danger.

Puis l'eau ressaisit le bateau et le rejeta au milieu du courant. Alors, à la clarté des torches, on vit une scène terrible. Le fou s'était tout à coup dressé sur ses pieds, et, empoignant son père au collet, lui criait :

— A l'eau... à l'eau... Viens voir ce qui se passe sous l'eau dans la rue !

Une lutte s'engagea. Le rameur avait lâché ses avirons pour se précipiter au secours de Giret.

Cela dura quelques secondes, puis le bateau, avec des oscillations effroyables, s'en alla se briser contre un mur.

Le fou se noya : des canonniers repêchèrent Giret et le rameur.

— Un coup de fouet de 100 francs :

Le *Gaulois* raconte l'histoire d'un coup de fouet qui a rapporté 100 fr. pour les inondés.

L'incident date l'hier.

A la sortie de la représentation de la *Tour de Londres*, un de nos amis était victime d'une agression des plus brutales.

Un marchand de fraises, qui se rendait à la Halle dans sa voiture pour y vendre sa marchandise, lançait un coup de fouet à M. Loise-Chauvière, qui rentrait tranquillement chez lui.

L'auteur de cette voie de fait fut arrêté et la victime invitée à porter plainte.

Hier matin, notre ami a refusé de poursuivre l'affaire, à la condition que l'agresseur verserait 100 francs au profit des inondés du Midi, ce qui fut fait immédiatement.

Il nous semble qu'il y a là un précédent et que nombre de procès ou de différends pourraient s'arranger ainsi à l'amiable, au profit des victimes de l'inondation.

Espérons que ce nouveau moyen de créer de l'argent fera son chemin!

On télégraphie de Bar-le-Duc, à la *Gazette des Tribunaux*, 3 juillet 1875, dix heures et demie du matin : « Un prêtre estimé et charitable, M. l'abbé Vincent, curé de Louppy-le-Château, arrondissement de Bar-le-Duc, a été assassiné avant-hier soir, dans son presbytère, d'un coup de poignard que lui a porté le nommé Bazile Pillerel, cordonnier dans la commune. On ne connaît pas le mobile du crime. L'assassin a pris la fuite. La justice est à sa recherche.

— LES INONDATIONS PASSÉES. — La Hollande est le pays qui a été le plus éprouvé par les inondations. Cette malheureuse contrée a été dévastée par la mer plus de soixante fois.

Les dates de 808, de 1220, de 1400, de 1421 sont restés douloureusement célèbres. Ce fut l'inondation de 1421 qui produisit le Zuyderzée, en engloutissant soixante villages.

Celle de 1446 fit périr cent mille âmes! celle de 1521 forma le golfe de Beesboch, là où florissaient 80 villages.

400 villages s'élevaient, en 1530, sur le vaste emplacement où grondent aujourd'hui les flots de la mer de Harlem.

En 1532, 1557 et 1578, nouvelles inondations. Les vaisseaux de haut bord sont jetés dans l'intérieur des terres.

En 1634, les eaux emportent 7,000 individus et 50,000 animaux domestiques.

Puis, viennent les désastres de 1641, 1647, 1658, 1671, 1782, 1800, 1808 et 1812, qui coûtèrent des milliards.

En Angleterre, les sinistres les plus tristement fameux sont ceux de 593, de 1100, 1557, 1007, 1707, 1721, 1782, 1789, 1792, 1818 et 1872.

Qui ne sait que la mer qui sépare aujourd'hui Coutances de Jersey, était autrefois une immense forêt. En deux mois la mer emporta tout. Elle disloqua la Neustrie et mutila la Bretagne.

L'Allemagne a aussi ses dates sinistres. Les voici : 1100, 1557, 1571, 1578, 1722, 1762, 1800. L'inondation de cette année emporta vingt-quatre villages aux environs de Presbourg.

L'Italie marque à la pierre noire les années 549, 728, 761, 1550, 1557, 1702, 1731, 1789 et 1872.

La Russie a deux dates terribles entre toutes, 1777 et 1824.

Mais parlons de la France. Quatre fleuves et leurs affluents ont surtout une histoire sinistre :

La Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône réuni à la Saône.

La Seine a débordé 38 fois depuis l'an 583. Les plus fortes crues sont les suivantes : 583 et 886.

1196. Les eaux forcèrent Philippe Auguste à quitter le palais de la Cité pour se réfugier, lui et sa cour, à l'abbaye de Ste-Geneviève. En 1426, le 24 juin, un jeudi, juste comme en 1875 pour la Garonne, les eaux de la Seine viennent tout à coup éteindre le feu de St-Jean, que venait d'allumer le roi Charles VII, sur la place de Grève. En 1658, le fleuve s'éleva à 8 mètres 65 au-dessus de l'étiage et envahit les maisons riveraines. En 1784, pour abréger, la Seine monte jusqu'aux premiers étages des maisons, et en 1819, on va en bateau sur la place de Grève. Celles de 1799, de 1807 et de 1839 sont aussi mémorables.

La Loire est sortie de son lit, ravageant tout sur son passage; pour ne citer que les années les plus néfastes, en 580, 1414, 1527, 1586, 1618 et 1651, année qui reçut le nom terrible de *l'année du déluge*. Il faut encore citer les dates suivantes : 1707, 1733 et 1755, où les eaux s'élevèrent à 7m04 à Tours, 1807, 1846, 1856, où la crue atteignit 7m50.

Les crues de la Garonne sont moins nombreuses, mais aussi désastreuses. Les principales sont celles de 1678, de 1820 et de 1840, où l'eau s'éleva à Langon à 13m50. Les inondations de 1855 et de 1856 sont encore présentes à la mémoire.

Tantôt seules, tantôt combinées avec celles de la Saône, les eaux du Rhône débordèrent, inondèrent villes et campagnes en 580, 1358, 1501 et 1544. En 1570, le faubourg de la Guillotière fut complétement submergé. Les désastres furent incalculables. Les années 1578, 1764, 1711, 1789, furent marquées par des crues extraordinaires. Celle de 1840, entre autres encore, dépassa ses devancières; 1855, 1856 et 1859 sont, on s'en souvient, des dates aussi sinistres.

L'inondation de 1818, dans la vallée de Baques, en Suisse, fut considérée comme un véritable déluge. Qu'on se figure une masse d'eau de huit millions de pieds cubes se précipitant à travers la campagne avec une vitesse de dix lieues à l'heure! La furie de ce déluge ne s'apaisa un peu que lorsque les eaux arrivèrent dans la vallée du Rhône, qui, plus large que celle de Baques, leur permit de s'étaler.

On n'a jamais pu se rendre un compte même approximatif des pertes occasionnées par les inondations dans les temps antérieurs, mais on est mieux fixé sur les désastres récents : ainsi l'on sait que l'inondation de 1855 a coûté 177 millions à la France; on prévoit que les pertes, en 1875, dépasseront 200 millions, et l'on estime que les inondations du siècle ont grevé le pays de plus de 800 millions! Eh bien, nous le demandons, quels avantages on eût gagnés en commençant et en continuant successivement les travaux réclamés par tous les ingénieurs en vue de parer à ces terribles éventualités, depuis le reboisement des montagnes jusqu'à l'amélioration de nos systèmes de barrage, y compris la canalisation de nos grandes voies navigables!

— LES PICK-POCKETS. — Le sieur Nathan, commis en bijouterie, se présentait dernièrement chez M. Ottenbourg pour lui demander s'il avait besoin de bijoux en or. M. Nathan était porteur de trois boîtes, l'une assez grande, les deux autres plus petites, attachées par une courroie; ces deux dernières contenant pour 5 à 6,000 fr. de bijoux. M. Nathan avait déposé les boîtes sur un divan près du guichet où se tenait M. Ottenbourg. Il avait à peine eu le temps d'adresser la parole à ce dernier, lorsque trois ou quatre individus pénétrèrent dans l'arrière-boutique. L'un d'eux demanda en français si on pouvait lui indiquer l'adresse d'un individu qu'il nomma. M. Nathan s'était un peu éloigné du guichet; presque instantanément, il s'aperçut que les deux plus petites boîtes avaient disparu.

Soupçonnant aussitôt les deux individus qui venaient de sortir, il les suivit et aperçut le prévenu Beloff, qui avait demandé le renseignement au commis de M. Ottenbourg, à quelques pas de la boutique de celui-ci. Il l'invita à rentrer en ajoutant qu'on avait quelque chose à lui dire; Beloff revint sur ses pas, mais au moment où M. Nathan ouvrit la porte de l'arrière-boutique, il se retourna brusquement en s'enfuit. Arrêté de nouveau peu après, il essaya d'avaler un brillant, des billets de banque et un passeport au nom de sir Hugh Murray.

On trouva sur lui des billets de banque français, du papier russe, anglais et allemand, trois bagues, une épingle en pierres précieuses, une montre et une chaîne en or, ainsi que diverses monnaies françaises et étrangères.

Il résulte de renseignements fournis par la police que le prévenu est connu pour faire partie d'une association de voleurs dont les fonctions consistent notamment à voler les bijoux. Le passeport est celui d'un nommé Hugh Murray, un voleur très connu.

Les objets volés sont rentré en la possession de M. Michallet de la manière suivante : M. Ottenbourg recevait par la poste un bulletin de consigne de la gare de l'Ouest, au dos duquel étaient inscrits ces mots suivis de la signature Michel : « Cette marchandise vous appartient. » On trouva, en effet, à la consigne de la gare St-Lazare un sac contenant tous les bijoux volés.

Le prévenu avec une opiniâtreté incroyable, a nié sa culpabilité; et quand le président lui a dit : « Mais pourquoi vous êtes-vous enfuit? » Il répond : « Je courais après le voleur. » S'il n'y avait eu que lui pour cette conquête, nous pouvons dire qu'on aurait attendu longtemps.

Le tribunal, présidé par M. Lanoelin, a, sur les réquisitions de M. Bloch, substitut, condamné le prévenu à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

— LES DEUX CHEFS DE LA POLICE DE SURETÉ. — La double situation de M. Claude, chef de la police de sûreté à la retraite, et de son successeur M. Jacob, est assez curieuse pour l'instant.

Hier, jeudi, M. Jacob devait entrer en fonctions, et son prédécesseur recevoir les adieux du personnel du quai de l'Horloge, et voici que l'un n'est pas là, alors que l'autre ne devait plus y être. Cette situation bizarre a été créée par l'absence momentanée du président de la République, qui n'a pu signer la nomination du nouveau chef du service de sûreté. Jusqu'au retour du maréchal de Mac-Mahon, M. Claude continuera à occuper officiellement son poste.

Lorsqu'il le quittera, M. Jacob entrera en pleine possession de la suite des affaires, et son prédécesseur ne gardera nullement la recherche de l'assassin de la rue Blondel, ainsi que l'a affirmé un de nos confrères. L'ex-commissaire du quartier de Saint-Vincent de Paul, qui a été nommé au service de sûreté, est un policier accompli, qui pourra se passer de lumières étrangères.

L'excellent M. Claude n'est, du reste, pas fâché de prendre un repos qu'il a bien mérité après la longue et brillante carrière qu'il vient de fournir. Tout en regrettant un peu sa vie d'autrefois, le papa paraît enchanté de se retirer juste au moment où sa dernière mission importante a été d'annoncer à Maillot, Thauvin et Georges, leur commutation de peine.

— Bien que je me sois trouvé vis-à-vis de trois gredins de la pire espèce, disait-il récemment à un de ses amis, je suis bien aise de n'avoir pas assisté, presque à la veille de ma retraite, à une triple exécution capitale.

M. Claude, qui a toujours détesté que la presse s'occupât de sa personne, était hier fort ennuyé de ce qu'un journal eût annoncé qu'il allait publier sa biographie.

— Je n'ai fourni à qui que ce soit de renseignements à cet égard, disait-il en

---

—Sainte charité ! dit la jeune femme tu fais toujours des miracles !

Patira prit silencieusement place à table, puis rentra dans l'atelier le premier. Il ne put voir le geste menaçant de Jean l'Enclume, et tout fier d'avoir si bien réussi et de songer qu'à l'avenir Hervé serait à l'abri du besoin, il besogna tout le jour avec un infatigable courage.

Son cœur débordait de joie. Si la bataille avait été dure, la victoire lui restait complète, absolue. La franchise de Patira était trop sincère pour qu'il lui fût possible de soupçonner celle de Jean l'Enclume. Blanche lui avait révélé la valeur d'une parole donnée.

Ne sachant pas feindre, il ne se défiait pas. Sa souffrance l'avait rendu meilleur, comme elle fait des natures parfaites. La veille il se tourmentait du résultat de sa démarche; en somme, tout s'était bien passé. Il éprouvait une seule inquiétude : que devenait la comtesse Blanche? lui permettrait-elle bientôt de songer à sa propre délivrance? Sa voix était si faible, elle paraissait si épuisée lors de leur dernière entrevue, qu'il ne pouvait s'empêcher de frémir d'angoisse. La moitié de sa tâche seulement était accomplie, il demandait à Dieu le courage et le temps de l'achever.

Quand il eut pris son repas du soir, Patira se rendit près de l'étang et chanta, non pas un couplet, mais tous les couplets de la ballade.

Il espérait entendre un cri, un appel, un soupir...

Mais aucune réponse, aussi faible qu'elle fût, ne frappa son oreille; la main de Blanche ne fit aucun signal à la fenêtre de la Tour-Ronde.

La nuit était sombre, les étoiles se cachaient sous de gros nuages, on eût dit qu'un orage approchait; une chaleur lourde, électrique, passait dans l'air par bouffées.

Patira devint mortellement triste; le pressentiment d'un malheur effaça l'impression joyeuse ressentie pendant la journée, et il ne fallut rien moins que la pensée d'Hervé pour le décider à quitter les bords de l'étang.

Il était déjà tard; Patira pressa le pas, et pour rattraper le temps perdu, il grimpa le long des roches afin de gagner plus vite la grotte des poulpiquets.

S'il eût pris le temps de regarder en arrière, peut-être se serait-il effrayé en voyant deux ombres suivre également la route conduisant à la caverne maudite.

A suivre